

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE ST MARTIN SUR LA CHAMBRE

SOUS-PREFECTURE
ST JEAN DE MAURIENNE

Séance du 03/03/2023

15 MARS 2023

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de présents : 08

Nombre de votants : 09

REQU

L'an deux mille vingt-trois, le trois mars à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de ST MARTIN SUR LA CHAMBRE, dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire à la salle de la mairie, sous la présidence de Mr Lionel COMBET, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 24 février 2023

PRESENTS : Mr José ACEBEDO CANDIL ; Mr Yvon BRANLARD ; Mme Annie BONNIVARD ; Mme Michèle CLEMENT ; Mr Lionel COMBET ; Mr Eric DARBEL ; Mme Carole DEMATTEIS ; Mr Jean Claude ROUDET

ABSENTS EXCUSES: Mr Christophe CHABOUD-CROUSAZ ; Mme Marianne DIERNAZ ; Mme Caroline DUFOUR ; Mme Fanny PIGNON ; Mme Gycelaine ROUDET ; Mr Roberto SAILIS
procuration à Mme Annie BONNIVARD ; Mr Willy SCHLEISS

SECRETAIRE DE SEANCE : Mr José ACEBEDO CANDIL

Délibération n°10/03/03/2023

Objet : Projet de Zone Spéciale Carrière de gypse (ZSC)

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la délibération de la commune de Modane et du courrier de Monsieur le Maire de St Jean de Maurienne concernant le projet de Zone Spéciale carrière de gypse (ZSC).

En effet, l'Etat veut instituer, par décret en Conseil d'Etat, une ZSC « sur un périmètre à l'intérieur duquel l'exploration et l'exploitation d'un gisement serait possible ». Un dossier complet a été établi sans qu'aucun élu local n'en ait été informé.

La ZSC serait instaurée « pour une vision à long terme, 120 ans de réserves exploitables phasées dans le temps », selon deux secteurs :

- Le Cœur de Maurienne – Arvan (Saint-Jean-de-Maurienne, Saint Pancrace, Fontcouverte-La-Toussuire) pour une superficie de 404 ha
- La Haute-Maurienne (Val-Cenis, Villarodin-Bourget), pour une superficie de 627 ha.

Monsieur le Maire rappelle que la vallée de la Maurienne, dans son ensemble, est déjà lourdement impactée par le mégaprojet que constitue le Lyon – Turin, auquel s'ajoute la montée conséquente du trafic routier du fait de la fermeture programmée du Tunnel du Mont-Blanc pour travaux, générant de lourdes nuisances.

Les habitants de la Maurienne ne doivent et ne peuvent pas supportés les dégradations paysagères, les poussières, les nuisances sonores et les circulations croissantes des poids-lourds liées à la ZSC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **SE PRONONCE** contre le projet de ZSC dans la vallée de la Maurienne.

- **DEMANDE** une information complète et officielle de ce projet national de la part des services de l'Etat, auprès des élus mais également de la population par l'organisation, notamment de réunions publiques.

Certifié exécutoire :

Reçu en Sous Préfecture le :

Publié ou notifié le 10/03/2023

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait copie conforme

Le Maire

Lionel COMBET

